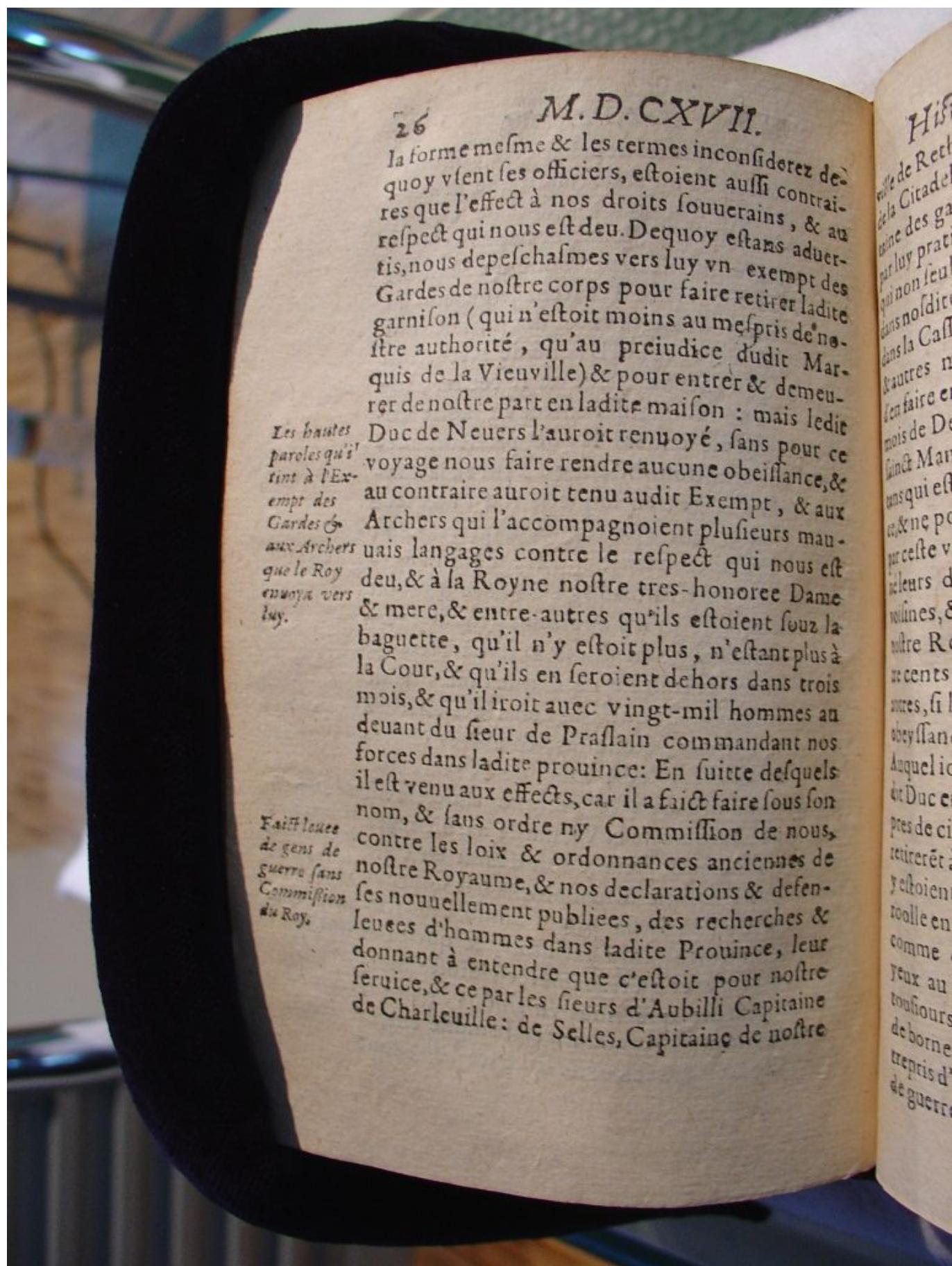
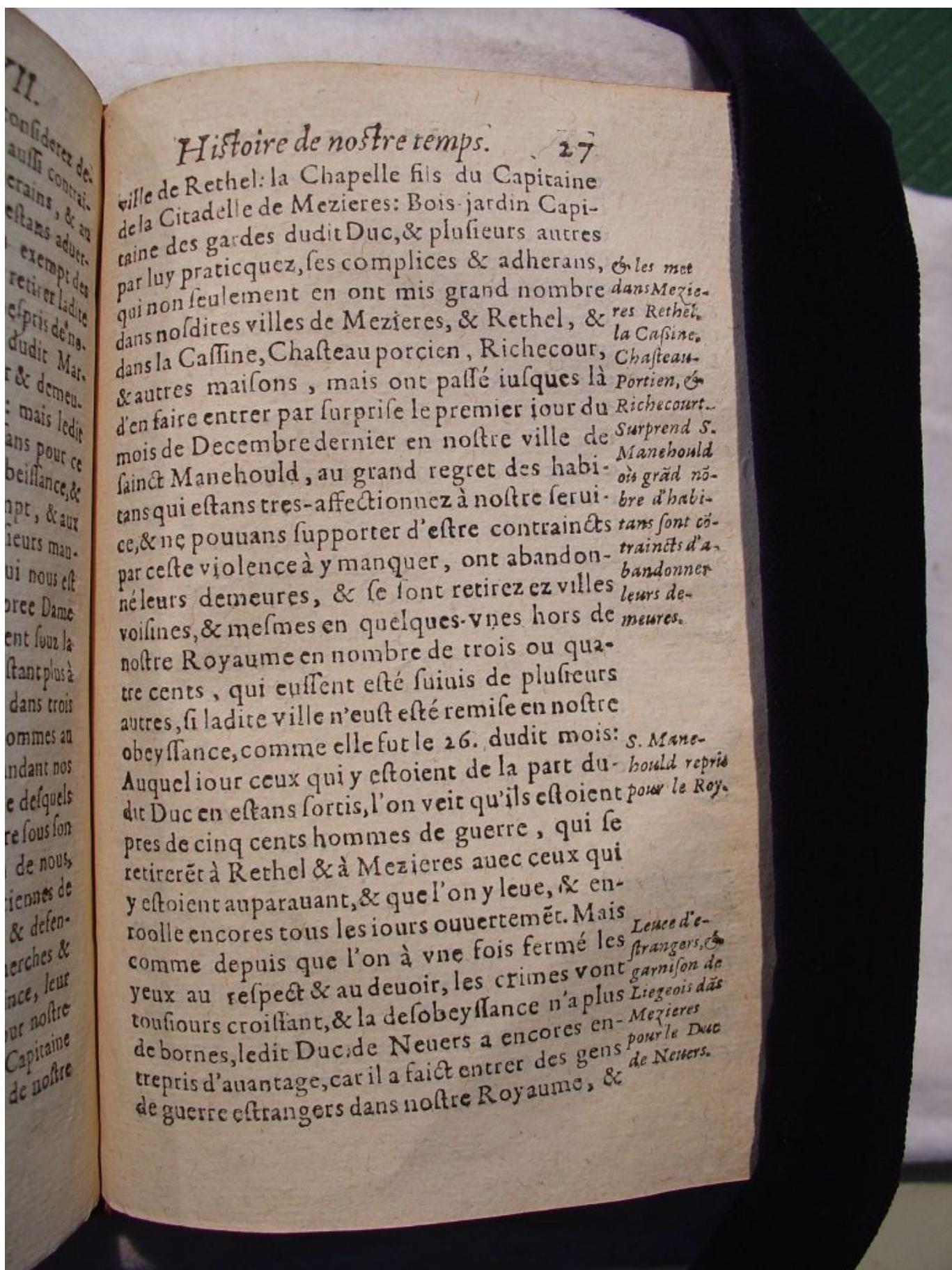


Histoire de nostre temps. 25

Nouembre aux portes de ladite ville , où arrivant elle auroit commandé (ainsi que peu auparavant vn des siens auoit jà faict de sa part) au Lieutenant de ville, & autres habitans qui y estoient, de se saisir de la personne du Marquis de la Vieuville nostre Lieutenant general au gouvernement de ladite ville , des iurisdictions qui en dependent , & du Duché de Retheloir. Et sur ce qu'il l'auroit prie de se retirer , luy disant ne la pouuoir laisser entrer en ladite ville, elle auroit vsé envers luy de plusieurs menaces & iniures, nonobstant qu'il fut en la function de sa charge , en laquelle il a l'honneur de representeer nostre personne , & qu'il luy eust déclaré qu'il executoit nostre commandement : Ce qu'il estoit obligé de faire d'autant plus exactement qu'il y auoit des gens de guerre non aduoüez, sinon dudit Duc de Neuers, aux enuirons de ladite ville , & quel l'on y auoit veu peu auparavant quelques chariots chargés d'armes , petards , eschelles , & autres choses semblables. Mais ledit Duc de Neuers non content du mauuais & indigne traictement que ledit Marquis de la Vieuville auroit reçeu en nous seruant & faisant son devoir en ceste occasion. Il auroit le lendemain fait surprendre sa maison de Sy par grand nombre de soldats , & y auroit estable garnison , & quelques jours apres sur ce qu'il auroit scieu le iuste mescontentement que nous en auions , pensant d'un foible pretexte courrir ceste indigé entreprise , il auroit fait faire vne saisie feodale , dont

*Le Duc de
Neuers préd
le Chasteau
de Sy, puis la
faict saisir
par ses Offi-
ciers.*





28

M.D.CXVII.

entre autres a receu depuis peu de iours en nos
stredite ville de Mezieres nombre de Liegeois,
conduits par vn nommé Galopin habitant de
Charleville, qui doiuent estre suiuis de plus
grandes troupes, y ayant dés gens expres en
Liege qui assurent des hōmes de sa part, ainsi
que faisoit le Baron de Peiché, lors quil y a
esté tué, & cependant ledit Duc de Neuers
achete de tous costez grand nombre de che-
uaux, & faict trauiller publiquement & par
coruées & contrainctes, dont il enuoye aux ha-
bitans des paroisses les mandements signez de
luy, aux fortifications desdites villes, & de
Chasteau porcien, & Richecour, & qui plus
est faict ruyner pour cest effect lvn des faux-
bourgs de Mezieres où habitoient grand nom-
bre de nos pauures subiects, avec telle audace
& mespris de nostre autorité, que pour la
maintenir, & arrester le cours de ces entrepri-
ses & desobeyances, nous sommes cōtrainct
d'y employer les moyens que Dieu nous a mis
en main pour les reprimer, & ranger au deuoit
ceux qui s'en departent. A quoy ne voulans

Pourquoys les
sieurs de
Caumartin
& d'Ormesson
son Conseil-
lers d'Estat
furent en-
uoyez en
Champagne

nous seroit possible, & avec grande cognoi-
sance de cause, nous aurions enuoyé il y a desjà
quelque temps en ladite Prouince les sieurs de
Caumartin Conseiller en nostre Cōseil d'Estat,
& d'Ormesson aussi Conseiller en nostredit
Conseil, & Maistre des Requesites ordinaires
de nostre Hostel pour informer de ces contra-
uentious à nosdites ordonnances & declara-

